dc-europe bulletin

N 17/73

DECEMBRE 1973

Page



Sommaire:

LA HOUILLE EST NECESSAIRE	
par M. F. BURGBACHER	1
UNE POLITIQUE ENERGETIQUE COMMUNAUTAIRE	
par M. K.Peter SCHULZ	3
LA RECHERCHE DE SUCCEDANES POUR LE PETROLE	
par M. Luigi NOE	5
TECHNOLOGIE ET RECHERCHE COMMUNE EN EUROPE	
interview de M. H. AIGNER	8
LE FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL SERA-T-IL	
UN ORGANE TECHNIQUE ?	
•	
par Karl MITTERDORFER	11
L'ACTIVITE DES PARLEMENTAIRES DEMOCRATES-CHRETIENS	12

Banque: Caisse d'Epargne de l'État, Luxembourg, nº 1002/9903-8

LA HOUILLE EST NECESSAIRE

par M. F. Burgbacher

Le conflit du Proche-Orient a une nouvelle fois attiré l'attention sur les graves problèmes auxquels nous devons faire face dans le secteur de l'énergie et, en particulier, sur la nécessité d'assurer au monde occidental un approvisionnement suffisant en pétrole brut. Même si les pays arabes n'avaient pas pris de mesures de boycottage à l'encontre d'Etats favorables à Israël, tels par exemple les Etats-Unis, auxquels les fournitures ont été réduites, cette question serait de toute façon d'actualité.

Les déclarations faites par d'éminents experts en matière d'énergie, non seulement américains mais aussi arabes, ont mis en lumière, dès avant le déclenchement du conflit entre Israël et les pays arabes, que la houille est appelée, même à l'avenir, à jouer un rôle important dans la couverture des besoins énergétiques. Le Secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), M. A. Khene, a souligné récemment, lors d'une conférence à Bonn Bad Godesberg, que la politique pétrolière des pays arabes est axée sur une réduction de l'offre de pétrole des pays producteurs et sur une nouvelle et forte hausse du prix du pétrole brut. Il a déclaré sans ambages que les prix du pétrole doivent être portés à un niveau qui fera que la houille sera à nouveau compétitive par rapport à l'or noir, et a ajouté que l'attitude des pays producteurs s'explique par le fait que les gisements de pétrole ne sont pas inépuisables et qu'ils doivent pouvoir produire pendant longtemps encore, même au-delà de l'an 2000. Selon lui, il est évident que la houille est appelée à fournir, à l'avenir également, une contribution essentielle à l'approvisionnement mondial en énergie.

Au cours d'une conférence mondiale sur l'énergie, qui s'est tenue à Londres, d'éminents experts, tant européens qu'américains, ont affirmé que d'ici quelques années déjà, le charbon revêtira à nouveau une importance que nul n'eût pu prévoir naguère. Etant donné l'augmentation vertigineuse des besoins énergétiques de l'humanité, on ne peut négliger les immenses gisements carbonifères qui représentent quelque 93 % de l'ensemble des réserves énergétiques d'origine fossile. Le directeur du service de prospection de BP, M. H. R. Warman, a déclaré que près de la moitié des réserves de charbon est utilisable comme matière première pour la fabrication de pétrole synthétique, cependant que le Président du Gas Council britannique, Sir Henry Jones, estime qu'il sera possible, d'ici à 5 ou 8 ans déjà, de passer à la phase industrielle de la gazéification du charbon, en résolvant éventuellement le problème des coûts par le recours à l'énergie thermique nucléaire. On relèvera dans les déclarations du conseiller du président Nixon en matière de politique énergétique, M. Charles J. Dilbona, la fracassante constatation suivante : "Une découverte révolutionnaire dans la technologie du charbon pourrait nous faire faire un bond fantastique vers le jour où le pétrole ne constituera plus la source d'énergie la plus importante".

Le charbon fera donc fonction de source d'énergie de "soudure", lorsqu'on se trouvera confronté, comme il faut s'y attendre, à une disponibilité de pétrole et de gaz naturel réduite, c'est-à-dire dans 10 ou 20 ans. Le pronostic optimiste sur l'avenir du charbon ne concernait pas uniquement le charbon d'outre-mer. Le vice-président de la First National City Bank, M. Reuben F. Richards, a en effet affirmé, parlant du charbon américain, que les coûts étaient en forte hausse. L'ouverture d'un nouveau puits entraîne actuellement un coût annuel de 12 à 28 dollars la tonne, cependant que les dispositions plus rigoureuses en matière de santé publique et de sécurité ont augmenté les frais d'exploitation d'1 dollar la tonne. Comme l'a dit le président du National Coal Board, M. Derek Ezra, la compétitivité de la houille continuera à croître à mesure qu'augmenteront les prix des autres sources d'énergie concurrentes. Ainsi, le charbon provenant des gisements les plus rentables, tels celui du Yorkshire en Grande-Bretagne, sera déjà compétitif par rapport au pétrole, particulièrement dans les centrales électriques, avant 1980, cependant que le charbon extrait des autres gisements de Grande-Bretagne pourra vraisemblablement l'être dans les années 1990.

Selon les affirmations de M. Henri Simonet, vice-président de la Commission des Communautés européennes, l'Europe occidentale prend également davantage conscience du rôle que pourra jouer à l'avenir le charbon dont elle dispose sur son territoire. Ce rôle devra également être défini en fonction de la couverture des besoins énergétiques de la Communauté, qui recèle d'importantes réserves non encore exploitées en raison de leur médiocre compétitivité. Au reste, pour assurer l'approvisionnement énergétique, il faudrait entre autres aussi développer des techniques d'exploitation de nouvelles sources d'énergie (telles la gazéification ou la liquéfaction souterraine du charbon). Enfin, l'exploitation de l'énergie nucléaire n'ayant pas répondu aux espoirs qu'on avait mis en elle, il faut si l'on veut pouvoir couvrir les besoins d'énergie électrique en rapide augmentation, construire de nouvelles centrales électriques alimentées par des sources d'énergie classiques. En l'occurence, le facteur financier joue un rôle essentiel, d'autant plus que, selon les déclarations de M. Richards, le passage à l'énergie nucléaire entraînerait des coûts par kWh près de 3 fois supérieurs à ceux du courant produit au moyen des systèmes traditionnels.

On se demande, lorsque l'on considère ce qui précède, et, notamment l'attitude adoptée par les pays arabes dans le cadre du conflit du Proche-Orient, comment il est possible que nous n'ayons jamais tiré les conclusions qui s'imposent. Les idées exposées dans le programme du gouvernement ouest-allemand concernant le secteur de l'énergie, selon lesquelles il y a lieu de réduire la production de houille en Allemagne fédérale d'environ un quart dans les cinq prochaines années, nous portent à croire que ce gouvernement n'a pas suffisamment tenu compte de ces développements de l'économie mondiale.

Il est donc permis d'espérer que, lors des discussions menées au niveau des experts et surtout au sein du Parlement, il sera dûment tenu compte des tendances et des développements à long terme du secteur de l'énergie.

UNE POLITIQUE ENERGETIQUE COMMUNAUTAIRE

par M. Klaus Peter Schulz

La crise de l'énergie est, depuis quelque temps déjà, d'une brûlante actualité. L'accroissement rapide de la demande en hydrocarbures des pays industrialisés, la récente apparition des Etats-Unis en tant qu'importateurs nets sur ce marché, les exigences toujours plus grandes des pays producteurs de pétrole réunis au sein de l'OPEP, ont mis en évidence les dangers qui pourraient résulter d'une dépendance excessive de la Communauté des pays tiers en ce qui concerne son approvisionnement en énergie.

Une pénurie d'énergie, quelle qu'en soit la cause, provoquerait en fait l'asphyxie rapide de l'activité économique des Etats membres et bouleverserait la vie quotidienne de leurs citoyens.

On comprend, dans ces conditions, l'urgence de la mise en oeuvre d'une véritable politique communautaire de l'énergie, seule capable d'assurer à la Communauté un approvisionnement énergétique sûr et garanti, à un prix sinon bas - la période de l'énergie à bon marché appartient désormais au passé - cependant, le moins mauvais possible. Une telle politique n'existe malheureusement pratiquement pas encore. Il n'en est question, du reste, ni dans le traité CECA, ni dans le traité CEE. Certes, depuis 1959 - date de la création du groupe de travail inter-exécutifs chargé de la coordination des politiques énergétiques et de l'élaboration de propositions concrètes en ce secteur - les initiatives n'ont pas manqué à ce propos mais, faute de volonté politique de la part des Etats membres, elles ont rarement dépassé le stade des bonnes intentions et des voeux pieux. Définis pour la première fois dans le Protocole d'Accord du 21 avril 1964, les objectifs et les données d'une politique commune de l'énergie devaient être repris et précisés, quatre ans plus tard, par la Commission dans sa "première orientation pour une politique énergétique communautaire". De la quarantaine de propositions figurant dans ce document, le Conseil ne devait retenir, non sans mal d'ailleurs, que deux règlements sur la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans le secteur du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, et sur la communication à la Commission des programmes d'importation des hydrocarbures, ainsi qu'une directive faisant obligation aux Etats membres de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et de produits raffinés. Plus récemment, au mois de mai 1973, le Conseil devait également marquer son accord sur un règlement visant à soutenir les projets communautaires dans le secteur des hydrocarbures et sur une directive concernant les mesures destinées à atténuer les effets de difficultés d'approvisionnement en pétrole brut et en produits pétroliers.

La crise de 1971 (qui a été résolue par la conclusion des accords de Tehéran et de Tripoli avec les pays producteurs du Proche-Orient et la Lybie) a posé le problème dans les termes nouveaux et plus pressants. A la suite de cette crise, la Commission a présenté, en octobre 1972, une nouvelle communication au Conseil sur "les progrès nécessaires de la politique énergétique

communautaire", qui a été examinée par le Parlement européen au cours de sa session de mai 1973 et qui propose de réaliser l'unité du marché énergétique par l'harmonisation des réglementations, de développer la politique communautaire de stockage, d'accorder des avantages financiers aux entreprises communes et de définir à l'égard des pays tiers une politique commune d'importation. Plus récemment, en avril 1973, la Commission précisait ses intentions dans son document sur les "orientations et actions prioritaires pour une politique énergétique communautaire". Les événements dramatiques qui se sont récemment produits au Proche-Orient ont encore accentué, est-il besoin de la préciser, la nécessité impérieuse d'élaborer une véritable politique énergétique communautaire.

Cette nécessité, les chefs d'Etat ou de gouvernement l'ont, pour leur part, soulignée à l'issue du sommet de Paris, en proclamant l'urgence d'élaborer une politique énergétique communautaire qui garantisse à la Communauté un approvisionnement sûr et durable dans des conditions économiques satisfaisantes.

II

Les récentes propositions de la Commission de la CEE au Conseil ne constituent qu'une première étape vers la réalisation d'une politique énergétique communautaire effective, dont, malheureusement, il faut encore déplorer l'absence. Les traités, dans ce domaine, ne donnent à la Communauté une compétence que pour les négociations de caractère commercial. Il faut arriver tout d'abord à une concertation croissante entre les compagnies pétrolières, les Etats membres et la Commission, en vue de concourir à un meilleur approvisionnement de la Communauté et donner ensuite, par une révision des traités ou par une application de l'article 235 du traité de Rome, des pouvoirs effectifs et contraignants à la Commission, qui est seule à pouvoir faire prévaloir les intérêts communautaires, même lorsqu'ils s'opposent à ceux de tel ou tel Etat membre.

L'organisation du marché pétrolier communautaire - grâce aux pouvoirs d'information reconnus à la Commission, à l'approfondissement de la concertation entre Etats membres et à la définition d'un régime commun d'importations et d'exportations d'hydrocarbures constitue le noyau de toute politique énergétique communautaire. Ce n'est que lorsque ce marché pétrolier aura été organisé que la Communauté pourra sérieusement s'engager dans des négociations avec les autres pays importateurs et avec les pays exportateurs d'énergie. Cela n'empêche cependant pas de préciser dès maintenant l'objet et les modalités des relations à établir avec ces deux groupes de pays. Sans vouloir entrer dans les détails de ces problèmes, nous estimons que des possibilités réelles de collaboration et de coopération existent entre la Communauté et certains pays exportateurs d'énergie qui se sont déclarés ouverts à toute forme de coopération avec la Communauté. Cette coopération pourrait aller jusqu'à des engagements à long terme de fourniture de pétrole brut, en échange d'une participation communautaire à un développement économique et technologique des pays exportateurs. Quant aux relations avec les autres grands pays importateurs d'énergie, elles ont pris une actualité nouvelle à la suite du discours du Secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger, sur une nouvelle Charte atlantique (dans lequel il considère la politique énergétique comme un des secteurs où il est nécessaire de révitaliser l'alliance atlantique et de l'étendre au Japon), et du message sur l'énergie du Président Nixon du 18 avril 1973, dans lequel celui-ci réaffirme la nécessité d'une coopération internationale dans le secteur de l'énergie, et à la suite aussi des propositions japonaises de coopération avec la Communauté pour la recherche d'hydrocarbures en mer du Nord.

Nous sommes d'avis que de réelles possibilités de coopération s'ouvrent avec ces pays, à condition que l'on n'essaie pas de se servir de cette coopération pour créer un "club des riches" qui voudrait dicter sa loi aux pays producteurs.

Le développement de la coopération tant avec les pays importateurs qu'avec les pays exportateurs conduira inévitablement les Etats membres et la Commission à prendre la gestion de la politique énergétique de plus en plus en main. Parallèlement, les pouvoirs régaliens des compagnies pétrolères tendront à s'amenuiser. De larges perspectives s'ouvrent donc à une intervention croissante des organes communautaires dans la définition des objectifs et des moyens de la politique énergétique. Les événements tragiques que connaît le Proche-Orient ne pourront que renforcer cette tendance.

LA RECHERCHE DE SUCCEDANES POUR LE PETROLE

par M. Luigi Noé

Les problèmes de l'énergie ne peuvent, du fait qu'ils sont étroitement liés à notre environnement et au développement du monde industrialisé, être considérés comme étant d'ordre purement technique et économique. Compte tenu, en outre, de la nécessité de considérer plusieurs périodes, à savoir le court terme, s'étendant jusqu'à, disons, 1985 (période pendant laquelle nous ne pouvons raisonnablement pas trop compter sur de nouvelles sources d'énergie), le moyen terme, de 1985 à 1995, et enfin le long terme, au-delà de 1995, je me permettrai de commenter un certain nombre de chiffres, qui m'incitent précisément à dire – et je le déplore – que les perspectives évoquées par le vice-président de la Commission, M. Simonet, le 13 novembre à Strasbourg, à l'occasion de la session plénière du Parlement européen, ne sont pas suffisamment rassurantes.

Aujourd'hui, la source principale d'énergie est le pétrole, qui satisfait à 40 % des besoins énergétiques des Etats-Unis, à 58 % de ceux de l'Europe occidentale et à 75% de ceux du Japon.

Si l'on considère globalement les grands importateurs de pétrole que sont le Japon et l'Europe, l'on constate que les 2/3 de leur consommation totale d'énergie est alimentée par cette matière première.

Cependant, c'est moins cette constatation qui impressionne que la soudaine apparition du pétrole au premier rang des sources d'énergie et l'affirmation de son importance. En 1950, les importations globales de l'Europe et du Japon atteignaient 1.100.000 barils de pétrole par jour; l'année dernière, elles s'élevaient à 20 millions de barils (de 1.100.000, on est donc passé à 20 millions). Durant la même période, la consommation d'énergie dans ces régions a été multipliée par 3,5 passant de l'indice 1 en 1950 à l'indice 3,5 en 1972. La consommation de pétrole a donc crû dans une proportion nettement - c'est-àdire 4 fois - supérieure à celle de la consommation totale d'énergie. Ce phénomène s'explique par le fait que, durant cette période, les autres formes d'énergie ne se sont pas développées et que, par là même, l'accroissement de la consommation d'énergie a été entièrement "supporté" par le pétrole. Si ce phénomène se prolonge, on a calculé, sur la base de prévisions raisonnables fondées sur les chiffres de ces dernières années, qu'en 1985, nous aurions besoin chaque jour de 30 millions de barils de pétrole de plus qu'ajourd'hui. Or, ce montant est de deux fois supérieur à la production du Moyen-Orient en 1972.

Un tel accroissement de la consommation pourra être en partie atténué par un changement de politique; cependant, une politique qui freine le développement de la consommation de pétrole requiert une procédure d'élaboration des décisions, dont nous ne disposons malheureusement pas.

Indépendamment des difficultés actuelles, l'obligation de faire face à un accroissement aussi considérable de la consommation d'énergie est véritablement impressionnante. Il faut donc - car tel est le problème - passer en revue toutes les sources de substitution possibles et chercher à en tirer le plus grand profit. Il y a tout d'abord les schistes et les sables bitumineux qui n'ont pas été valorisés jusqu'à présent en raison du coût trop élevé de leur exploitation; mais étant donné l'augmentation du prix du pétrole, leur utilisation pourrait se révéler rentable du point de vue économique, et elle commence d'ailleurs déjà à devenir intéressante; c'est tellement vrai que des millions de dollars seront investis d'ici à 1980 dans des recherches portant sur l'utilisation de ces matières premières. Malheureusement, elles ne se feront pas dans la Communauté puisque ces matières premières y font défaut; je voudrais néanmoins souligner l'intérêt et l'importance de ces gisements, qui sont du même ordre de grandeur que ceux du Moyen-Orient et qui pourraient être exploités de manière rentable, à l'avenir. Les Etats-Unis et le Canada s'orientent déjà dans cette direction; mais il existe également d'importants gisements au Vénézuela et au Brésil qui pourront être mis en valeur à l'avenir, au profit de la Communauté également. Puis, il y a le charbon. Les Etats-Unis mettent en oeuvre un programme quadriennal global de recherche dans le secteur de l'énergie, qui impliquera une dépense annuelle totale d'1 milliard de dollars, dont 200 millions seront utilisés chaque année pour améliorer les techniques de gazéification du charbon. On a calculé qu'en Allemagne, la production de charbon pourra passer dans un délai raisonnablement court de 97 à 100, voire à 110 millions de tonnes par an. En outre, si les techniques visant à améliorer le rendement de la gazéification du charbon progressent, la Communauté pourra également importer du charbon pour satisfaire ses besoins énergétiques.

Une autre source d'énergie à prendre en considération est le lignite, dont les gisements considérables évalués à des milliards de tonnes, existent en

Allemagne, particulièrement dans la région d'Aix-la-Chapelle. A ce propos, des recherches sont effectuées afin d'utiliser la chaleur des réacteurs à haute température pour extraire du méthane du lignite.

Ces recherches devront également être suivies avec intérêt.

Et ici, je me permettrai une remarque. A propos des recherches sur la gazéification, j'ai cité la somme de 200 millions de dollars par an: à mon grand regret, il me faut constater que notre Communauté consacre annuellement 2 millions aux recherches sur l'hydrogrène qui, en fait, poursuivent le même objectif. 200 millions d'une part, 2 millions de l'autre ! L'hydrogène est précisément le produit d'une matière qui - vers la fin du siècle certainement - peut être obtenue à partir de l'eau et qui, pourra résoudre nos problèmes. J'aimerais m'arrêter un instant sur ce point: l'idée géniale consistant à faciliter la production d'hydrogène a été trouvée au centre d'Ispra et plus précisément par le Dr. Marchetti. Alors qu'il faut 2500 degrés pour obtenir de l'hydrogrène à partir de l'eau, il a pensé que, par le biais de certaines réactions chimiques, il pourrait suffire d'une température de 850 degrés, qui correspond précisément à la chaleur produite par les réacteurs à haute température. Actuellement, ce procédé est en concurrence avec les procédés qui visent, à partir de températures encore plus basses de 500 degrés, qui peuvent également être obtenues au moyen de réacteurs rapides, des Breeder; il y a même, à Oak Ridge, un savant américain qui tente d'atteindre au moyen de réacteurs nucléaires une température de 2500 degrés, qui permettrait d'obtenir directement de l'hydrogène à partir de l'eau. Il ne fait pas de doute que cette compétition, qui est digne d'être suivie avec la plus grande attention, pourra donner des résultats positifs et peut-être même contribuer à assurer notre approvisionnement énergétique.

La première remarque que je tiens à faire est que notre Communauté doit intensifier la recherche. 40 personnes travaillent à Ispra à ce procédé d'obtention de l'hydrogrène; comme il y a 20 possibilités différentes de réactions chimiques, elles n'explorent évidemment qu'un certain nombre d'entre elles; aussi, selon moi, conviendrait-il de faire un effort décisif d'autant plus que les Japonais et les Américains sont en train de le faire. J'insiste sur ce point afin de souligner qu'il nous faut réussir à mettre au point pareille stratégie (je ne me fais cependant aucune illusion à court terme, car cette entreprise demande du temps), car c'est, en raison l'emballement des chiffres qui doublent tous les 12 ans, la seule solution que je vois. Et je me permettrai de conclure en disant qu'il y a une stratégie possible: elle consiste à augmenter le nombre de gazoducs de la Communauté et à s'assigner comme objectif d'alimenter, dans un certain nombre d'années, toutes nos installations au moyen de gaz que l'on obtiendra d'abord directement à partir du pétrole brut (il faudrait pour cela traiter celui-ci de manière à obtenir non pas des liquides mais du gaz naturel), ensuite à partir du charbon, et enfin au moyen de l'hydrogène.

TECHNOLOGIE ET RECHERCHE COMMUNE EN EUROPE

(M. H. Aigner)

Le numéro 2/1973 de la revue Spektrum, l'organe officiel de l'Association des ingénieurs et diplômés en sicences naturelles (VDND) contient une longue interview de M. H. Aigner, vice-président de la commission des budgets, qui aborde en particulier les problèmes de la technologie et de la recherche commune en Europe.

Au cours de cette interview, M. Aigner a également parlé des principaux résultats obtenus par la Communauté européenne, de la création d'une organisation européenne des ingénieurs, de la coopération entre industries européennes, etc. Au sujet du problème spécifique de la technologie, M. Aigner a fait notamment les déclarations suivantes.

Malgré une profession de foi constante en faveur d'une coopération européenne, qui en fait ne s'est jamais concrétisée, on n'est pas encore parvenu à vaincre les intérêts nationaux, source de dispersion. Les crises qu'ont traversées l'ELDO et l'ESRO traduisent cet éparpillement de manière manifeste. C'est ainsi que l'ELDO a construit une fusée porteuse pour l'utilisation de laquelle il n'existe aucun plan, et que l'ESRO a créé des centres techniques tellement coûteux que les fonds nécessaires à la mise au point des satellites firent ensuite défaut. Même si entretemps la situation de l'ESRO s'est améliorée et qu'elle s'est vu confier de nouvelles tâches (par exemple dans les secteurs des télécommunications, de la navigation, de la météorologie et de la géologie), le secteur a besoin de fonds plus importants. Ces fonds ne peuvent être trouvés qu'au niveau européen, car ils dépassent les possibilités des Etats nationaux. En outre, comme le montre le dernier rapport de la CEE - fascicule 9/71 - qui analyse la politique de recherche scientifique et technique sous l'angle des crédits qu'y affectent les Etats, le montant des fonds consacrés à la recherche et au développement en général diffère encore trop d'un Etat à l'autre, au sein de la Communauté européenne.

Ci-dessous, quelques chiffres illustrent cette analyse.

En 1970, les différents Etats ont consacré, par habitant, les sommes suivantes au développement et à la recherche: France: 34,2 u.c.; Allemagne fédérale: 28,9 u.c.; Pays-Bas: 23,6 u.c.; Belgique: 14,8 u.c.; Italie: 7,8 u.c.

Pour les nouveaux Etats membres - la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande on ne dispose pas encore de données précises, mais à en juger d'après le montant des crédits affectés à la recherche spatiale, il semble qu'il a été consacré deux fois moins de crédits à la recherche et au développement qu'en Allemagne fédérale et en France.

Un financement européen harmonisé dans ce domaine exige avant tout que l'on trouve une véritable motivation européenne à notre activité en matière de technique spatiale. La meilleure illustration de la situation actuelle est fournie par les désaccords qui opposent dans ce secteur les trois pays "de pointe": la France, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne. Cette dernière se limite à des objectifs techniques relativement modestes et place ses espoirs dans une collaboration fructueuse avec les Etats-Unis. Les Français mettent la technique spatiale au service de leur prestige national et militaire mais également de la défense européenne, ce qu'assurément, il convient de ne pas oublier, même si la coopération directe avec les Etats-Unis ne s'en trouve pas facilitée. Quant à l'Allemagne, elle met l'accent sur l'européanisation des tâches, sans préjudice du renforcement de la coopération avec les Etats-Unis qu'elle considère cependant davantage sous l'angle politique que d'un point de vue technique ou de celui de la répartition des tâches.

Tous ces points de vue sont apparus au cours de la discussion sur une participation européenne au programme Post-Apollo, d'autant plus que le total des moyens financiers disponibles permettait soit la coopération avec les Etats-Unis, soit la construction d'une fusée porteuse plus puissante, mais non les deux à la fois. Placés devant cette alternative, les Britannique adoptaient forcément une attitude réservée à l'égard de chacun de ses termes, alors que les Français penchaient en faveur de la fusée porteuse et que les Allemands préconisaient la coopération au programme Post-Apollo. Après une longue et difficile bataille, menée essentiellement sur le plan politique, l'on aboutit à un compromis, aux termes duquel la France construirait une fusée d'un coût raisonnable (avec la participation de l'Allemagne) un système de charge utile serait mis au point en commun sur le plan européen, dans le cadre du programme Post-Apollo.

En revanche, la situation de l'ELDO est désastreuse et le demeure. Jusqu'à présent, les pressions politiques exercées jour après jour ont empêché l'élaboration d'un programme précis. Les fonds nécessaires à la mise au point du programme d'essais échellonés pour la fusée Europa II n'ont pas été accordés, les expériences qui devaient avoir lieu dans le Sahara ont été supprimées. Tous ces facteurs ont inéluctablement fait échouer la tentative de construire une fusée opérationnelle.

D'autre part, on pourrait envisager de créer une "Agence spatiale européenne" (ASE); en soi, l'idée paraît raisonnable, mais dès qu'il s'agit d'envisager sa réalisation, on s'aperçoit que les conditions nécessaires ne sont pas encore réunies.

M. Karl MITTERDORFER

La Commission des Communautés européennes a présenté au Conseil ses propositions visant à la création d'un Fonds de développement régional. Quel que soit le sort que les ministres réserveront à ces propositions, il me semble intéressant d'exprimer quelques réflexions à leur propos, en prenant précisément pour point de départ le travail de l'Exécutif. Le Fonds européen de développement régional devra permettre, au fur et à mesure de la réalisation de l'union économique et monétaire, de corriger les principaux déséquilibres régionaux résultant d'une prédominance agricole, de mutations industrielles et d'un sous-emploi dans certaines régions et zones de la Communauté.

Pour rendre le concours communautaire efficace, la solution à retenir doit répondre à trois exigences :

- a) le concours communautaire doit être complémentaire par rapport aux politiques régionales nationales;
- b) le concours communautaire doit faire preuve de souplesse;
- c) les investissements doivent être encadrés dans des programmes ou des objectifs spécifiques de développement.

Cependant, la seule création d'un Fonds ne suffira pas à réaliser les objectifs fixés par le Traité, c'est-à-dire assurer le développement harmonieux des activités économiques dans la Communauté en vue d'améliorer les conditions de vie et d'emploi et de réduire l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées. C'est pourquoi, la Commission des Communautés européennes devrait le plus rapidement possible proposer au Conseil, sous une forme contraignante, d'autres moyens d'action de la Communauté dans le domaine du développement régional, se conformant ainsi à son projet de décision du 17 octobre 1969.

Par ailleurs, il importe d'examiner si le désir de gérer le concours communautaire avec souplesse est réalisable. Les nouvelles propositions, et plus particulièrement leur application, dans la mesure où le Conseil les approuvera, montreront à quel point les mesures administratives seront rigides ou souples si l'on songe à l'obligation d'entendre deux comités.

Dans le cadre de politiques économiques coordonnées et de parités monétaires fixes, une solution communautaire des problèmes régionaux ne peut être obtenue que si des ressources communautaires sont affectées au développement régional pour compléter les ressources que les Etats membres peuvent mettre en oeuvre. On ne peut, à l'heure actuelle, parler de politique de parités monétaires fixes dans la Communauté. La coordination des politiques économiques est un objectif de l'union économique et monétaire même si, malheureusement, elle ne constitue pas encore un élément sur lequel pourraient s'appuyer des mesures en matière de politique des structures régionales. Il y aurait donc lieu de dire de manière précise qu'une politique efficace des structures régionales est une condition essentielle à la réalisation de l'union économique et monétaire.

De ce point de vue également, il me semble extrêmement important de créer un Fonds de développement régional pour lequel l'inscription, dans le budget annuel des Communautés européennes, des crédits autorisés pour son fonctionnement, offre une garantie suffisante pour un contrôle parlementaire dans le cadre des dispositions budgétaires existantes.

Je voudrais également souligner l'importance de pouvoir établir de façon précise une liste des régions et des zones en faveur desquelles le Fonds peut intervenir : cette liste est établie, selon les propositions de la Commission CEE, à l'unanimité par le Conseil et modifiée en tant que de besoin, sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen. On peut cependant se demander si l'unanimité requise au Conseil est de nature à permettre une accélération de l'établissement d'une liste systématique des régions et des zones. Cette tâche pourrait être rendue très difficile par le fait que les méthodes d'enquêtes statistiques sont très divergentes d'un Etat membre à l'autre. On peut donc se féliciter de ce que dans la liste, à côté des régions, figurent également les zones. En effet, les régions de la Communauté présentent souvent des structures très différentes du point de vue économique.

Il faut également se féliciter de ce que la Commission européenne, dans sa proposition de règlement, fonde l'intervention du Fonds sur une moyenne communautaire. Il faut cependant rappeler que les mesures de politique agricole ayant une finalité structurelle sont, conformément à la proposition de directives relative à l'agriculture dans les zones de montagne et dans certaines autres régions défavorisées, orientées sur les moyennes nationales des revenus.

Ce n'est que lorsqu'on connaîtra les régions et les zones pouvant bénéficier du concours du Fonds qu'il sera possible, en dernière analyse, de porter un jugement définitif sur l'efficacité et, en conséquence, sur l'utilité du Fonds et des dispositions complémentaires y afférentes. Ce que je n'approuve pas, en revanche, c'est la limitation du financement des investissements aux infrastructures des activités industrielles ou de services. A mon avis, sur le plan de la politique des structures régionales, la protection de l'environnement, des sites, des montagnes et des eaux ainsi que les mesures d'éducation et de formation sont tout antant des contributions à l'infrastructure que la construction de routes, de chemins de fer, et d'aéroports.

L'orientation exclusive des mesures vers la création ou le maintien d'emplois ne devrait plus suffire aux exagences d'une société moderne.

La dernière réflexion que je voudrais faire concerne les pouvoirs de la Commission. Il est clair que ceux-ci sont restreints par le fait que, pour les infrastructures d'un coût supérieur à 20 millions d'u.c., elle doit consulter, outre le Comité du Fonds, le Comité de politique régionale qui, mis à part deux représentants de la Commission, est composé de fonctionnaires nationaux. Ce Comité est présidé par le représentant d'un gouvernement et, contrairement au dessein de la Commission européenne qui, en son temps a trouvé tout l'appui du Parlement européen, n'est plus rattaché à celle-ci. Il importe de signaler, à ce propos, que le Comité du Fonds est également composé de représentants des

Etats membres sous la présidence, il est vrai, d'un représentant de la Commission, ce qui montre clairement à quel point le pouvoir de décision de la Commission européenne est limité en vertu de sa propre proposition de règlement. J'en arrive ainsi à une double conclusion; il me semble, d'une part, que l'activité du Fonds ne consiste pas en actions primaires, mais en un financement complémentaire des actions nationales grâce à des concours ou à des bonifications d'intérêts. Il y a donc le risque de prendre un ensemble de mesures techniques d'exécution pour l'attribution de crédits qui n'existent pas encore en faveur de bénéficiaires encore inconnus que les gouvernements nationaux feront connaître à la Commission européenne. D'autre part, du fait de la très large intervention de comités composés en majeure partie de représentants des gouvernements, le danger existe que les crédits communautaires en faveur du développement régional soient répartis selon des critères nationaux.

Le quotidien "The Times", commentant la session plénière de Strasbourg, publia, le 16 novembre : "M. Karl Mitterdorfer a déclaré que la politique régionale ne relevait pas uniquement du secteur économique; il s'agit, en fait, d'assurer aux populations des régions les plus défavorisées les conditions leur permettant d'atteindre un niveau de vie convenable".

ACTIVITE DES PARLEMENTAIRES DEMOCRATES-CHRETIENS

M. Artzinger, dans son rapport présenté à la commission économique et monétaire, a souligné la nécessité d'une meilleure coordination des investissements par l'entremise de la Commission européenne, et celle d'instruments plus appropriés à des actions rapides et efficaces dans le domaine des fusions.

La situation économique et sociale, telle qu'elle est prévue pour 1974, au Mali et en Haute Volta, sera beaucoup plus mauvaise que cette année.

M. Dewulf, commentant un voyage d'étude qu'il a fait dans ces régions avec une délégation parlementaire, a présenté, à la commission du développement et de la coopération, un rapport alarmant sur ce problème.

Rappelons que M. Dewulf a également présenté un rapport, pour cette même commission, sur la proposition de règlement de la Commission des Communautés européennes au Conseil visant à appliquer, en 1974, les préférences tarifaires généralisées aux pays en voie de développement pour certains produits agricoles transformés.

A peine rentré d'une autre visite aux pays du Sahel, dont l'avait chargé le Bureau du Parlement européen, M. Dewulf a, au cours de la session plénière de novembre, à Strasbourg, lancé un appel urgent au président du Conseil de ministres de la CEE pour que soient inscrits au budget général de la Communauté pour l'exercice 1974, les crédits nécessaires pour venir en aide aux pays du Sahel frappés par la sécheresse.

M. Notenboom a présenté à la sous commission "harmonisation fiscale" de la commission des budgets, un rapport sur la proposition de sixième directive du Conseil en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

La politique de la concurrence et la coordination des aides à finalité régionale ont fait l'objet de deux rapports de la Commission des Communautés européennes au Conseil. Ces rapports ont été examinés et discutés au sein de la commission de la politique régionale et des transports du Parlement européen, sur la base d'un rapport de M. Mitterdorfer.

Le quotidien "The Times" déclare, dans son commentaire en date du 15 novembre, sur la session de Strasbourg: "M. de Koning s'est félicité de ce que le commissaire M. Lardineis, ait persuadé les autres membres de la Commission de maintenir les principes de base de la politique agricole commune (...) Il a demandé si l'économie de 1.000 millions d'u.c. serait faite au détriment du consommateur ou du producteur".